

# Le projet de budget Au Conseil général de 1928

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)  
**Un crédit nouveau de 664.500.000 francs pour les pensions de guerre**

Les dépenses arrêtées à 41 527 millions présentent une majoration d'environ 1.900 millions, par rapport au budget de 1927. Cette majoration découle principalement de l'amélioration du sort de personnels à revenus fixes et du remaniement de notre organisation militaire.

L'exposé montre alors que les bouleversements que nous avons connus de la vie économique ont entraînés dans la vie économique du pays, ont durement atteint les familles de fortune moyenne.

Ces considérations ont conduit l'Etat à examiner avec plus large bienveillance, le sort des mutilés, fonctionnaires, retraités, L'exposé déclare alors que le rajustement total et immédiat de toutes les pensions de guerre au coût actuel de la vie, ont certes paru désirable, mais la charge aurait excédé les disponibilités budgétaires.

Le Gouvernement a donc été contraint de limiter la dépense à la somme supplémentaire de 664.500.000 francs. Les suppléments de pensions ainsi envisagés varient suivant le taux d'invalidité de 20 à 60 % des taux de la loi originale du 31 mars 1919. Les majorations pour les enfants sont augmentées suivant les mêmes proportions. Les allocations de veuves et les allocations d'ascendants reçoivent la même majoration que les mutilés, dont le taux d'invalidité atteint 55 %.

L'adoption de cette réforme entraîne l'inscription d'un crédit nouveau de 664.500.000 francs.

**Pour le personnel des administrations publiques**  
L'exposé montre ensuite que les administrations publiques ont également souffert du bouleversement de notre situation économique. En vertu de la loi du 2 août 1926 (allocation provisoire d'une majoration de 12 % de tous traitements et diverses indemnités ; rénumération égale au triplemement des sommes échues avant 1919). Un crédit de 1.950 millions a été inscrit au budget de 1927.

Le Gouvernement, poursuivant cette réforme, a chargé une commission de dresser la nouvelle échelle qui apportera à tous les degrés de la hiérarchie de larges améliorations.

Le projet pour 1928 prévoit de ce chef une nouvelle dépense de 1 milliard 100 millions, laquelle s'ajoutera à la charge propre au personnel des P. T. T., qui n'a pas encore été exactement déterminée.

Nous ne saurions certes dit le Gouvernement, d'avoir, par cet effort, quel qu'en soit l'importance, assuré le redressement définitif de nos services publics, ni apaisé toutes les revendications. Mais nous avons fait tout ce qui pouvait dépendre de nous, pour concilier des intérêts multiples.

**650 millions pour les retraités**  
En ce qui concerne les retraités, ceux-ci ont déjà reçu une indemnité provisoire dont la somme annuelle atteint 300 millions. La loi de finances pose le principe du rajustement intégral des pensions. D'après les nouveaux traitements au 1er janvier 1928.

Mais les disponibilités ont forcé le Gouvernement de limiter provisoirement à 70 % la part de l'augmentation qui sera versée à partir du 1er janvier 1928. La dépense pour l'exercice 1928 s'élevait à 650 millions. Le document souligne que la réforme actuelle ne constitue qu'un couronnement définitif d'une revalorisation progressive des traitements et pensions, elle ne représente pas une étape préliminaire dans la suite complexe des rajustements et améliorations de nos services publics, modifications suivant les variations de la situation économique et les possibilités budgétaires.

**300 millions pour le programme de réorganisation militaire**  
Le remaniement de notre organisation militaire constitue le second facteur important de l'augmentation des dépenses. La réduction du service est subordonnée à une augmentation préalable de l'effectif des militaires de carrière. Des crédits ont été prévus pour le rajeunissement des primes d'engagement et de rengagement des soldats et hautes payes, de l'indemnité de logement, des majorations attribuées aux régiments d'aviation, de l'armement rapide de pelotons de garde républicaine mobile, et la substitution progressive des employés civils aux hommes du contingent.

Ce programme entraîne l'inscription pour 1928 d'une dépense nouvelle de plus de 300 millions.

En outre, on a prévu les sommes nécessaires pour la reconstitution des frontières, le renforcement de notre marine militaire dont le rythme a été strictement respecté tel qu'il découle des lois arrêtant le programme naval.

# On juge à Beauvais les voleurs du diamant rose

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)  
**LES DEUX CAMBRIOLEURS ONT DESIGNED LA FEMME KAUFER COMME LA PRINCIPALE COUPABLE**

Devant les assises de l'Oise ont comparu hier Joseph Kaufert, Emile Souter qui, le 10 octobre dernier, cambriolèrent le château de Chantilly, et la receveuse Schill, qui abrita la partie du produit du vol.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

Le lendemain, vers 23 heures, Kaufert et Souter, ayant escaladé les grilles, pénétrèrent dans le jardin et se dirigèrent vers le cabinet de Gemmes, conçu en cambrioleur adroit. Il en paria au chauffeur Souter, Albert, un jeune homme, et le 10 octobre, au cours d'un visite au château, l'affaire fut décidée.

# Le C. N. Socialiste s'est prononcé en faveur du projet Boncour

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)  
**LA MOTION D'UNANIMITE REDIGEE EN CE SENS A ETE VOTEE PAR 2.092 VOIX**

La dernière séance du Conseil National du Parti Socialiste s'est terminée lundi vers quatre heures du matin, l'accord étant à ce moment définitif, après M. Séverac, grâce, dit-on, à l'effort de conciliation accompli par M. Séverac.

M. Séverac donna lecture du texte rédigé par la commission concernant le projet de loi militaire et qui, par suite, fut voté. Le vote fut unanime.

Les bouleversements apportés par la Commission du Sénat et de la Chambre devant faire tous leurs efforts pour établir ou maintenir les conceptions essentielles que le parti avait défendues au cours de la dernière guerre — conceptions qui ont été introduites dans la loi grâce à l'effort de conciliation accompli par M. Séverac.

D'autre part, en ce qui concerne les points qui ont provoqué dans le parti et la classe ouvrière des appréhensions qu'il importe de dissiper, les groupes socialistes du Sénat et de la Chambre écartèrent toutes dispositions qui risqueraient d'être interprétées comme impliquant la militarisation des femmes, la réduction des salaires ouvriers, comme approuvant des entraves à la liberté de conscience individuelle, comme entraînant, sous prétexte de veiller au moral du pays, une diminution de la liberté d'action des organisations ouvrières et socialistes.

Dans le cas où un effort sur tous les points indiqués ci-dessus ne réussit pas, la résistance victorieuse des autres partis, les groupes parlementaires auront mandat de voter contre l'ensemble du projet de loi.

« Il est bien entendu, dit le président de la Commission, que si sur un seul des points ci-dessus le groupe n'a pas satisfaction, il votera contre l'ensemble de la loi ».

Cette interprétation semble trop rigoureuse à M. Léon Blum.

« Disons que s'il y a pas satisfaction complète, le groupe consultera la C. A. P. ».

« Non ! répliqua M. Zyromski qui rendit furieux les protestations des délégués excédés : changer la formule ou le dépôt d'une résolution car je me méfie du groupe socialiste ».

Cela tourne à la farce, constata M. Marquet.

M. Léon Blum supplia les délégués de ne pas remettre l'accord en question et finalement le texte de la Commission (motion d'unanimité) fut voté par 2.092 voix, 486 voix se déclarant en faveur de la motion Maigret (extrémistes). Il y eut d'autre part 20 voix contre 28 absents.

# Le Tour de France Cycliste

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)  
**SUITE DU CLASSEMENT GENERAL**

Voici la suite du classement général du Tour de France cycliste : 120 A. Benoit, 60 h. 25' 01" ; 130 Brocrou, 60 h. 43' 52" ; 140 Moineau, 60 h. 44' 00" ; 150 Muller, 61 h. 31' ; 160 A. Magné, 61 h. 12' 06" ; 170 Hennequin, 61 h. 29' 38" ; 180 P. Magne, 61 h. 39' 14" ; 190 Debuschère, 61 h. 43' 14" ; 200 Gallotini, 62 h. 13' ; 210 Devauchelle, 62 h. 39' 49" ; 220 De Lannoy, 62 h. 49' 36" ; 230 Martinière, 64 h. 27' 01" ; 240 Diers, 64 h. 41' 53" ; 250 Despoint, 64 h. 49' 58" ; 260 Krier, 64 h. 44' 20" ; 270 Jordens, 64 h. 47' 48" ; 280 Foutard, 64 h. 48' 01" ; 290 Mabry, 64 h. 48' 29" ; 300 L. Meira, 64 h. 51' 51" ; 310 Arnould, 64 h. 59' 55" ; 320 Segère, 65 h. 10' 22" ; 330 Gordini, 65 h. 17' 50" ; 340 Berty, 65 h. 19' 56" ; 350 Pelelierin, 65 h. 22' 05" ; 360 Genéris, 65 h. 28' 04" ; 370 Brocrou, 65 h. 30' 38" ; 380 Carvoa, 65 h. 36' 44" ; 390 Rossignol, 65 h. 39' 24" ; 400 Merliant, 66 h. 08' 21".

Les épreuves du baccalauréat ont commencé hier matin à Bordeaux. Sur 45 professeurs agréés plus de 40 ont décidé de s'abstenir d'apporter leur concours à ces examens.

« D'autre part, en ce qui concerne les points qui ont provoqué dans le parti et la classe ouvrière des appréhensions qu'il importe de dissiper, les groupes socialistes du Sénat et de la Chambre écartèrent toutes dispositions qui risqueraient d'être interprétées comme impliquant la militarisation des femmes, la réduction des salaires ouvriers, comme approuvant des entraves à la liberté de conscience individuelle, comme entraînant, sous prétexte de veiller au moral du pays, une diminution de la liberté d'action des organisations ouvrières et socialistes ».

« Il est bien entendu, dit le président de la Commission, que si sur un seul des points ci-dessus le groupe n'a pas satisfaction, il votera contre l'ensemble de la loi ».

Cette interprétation semble trop rigoureuse à M. Léon Blum.

« Disons que s'il y a pas satisfaction complète, le groupe consultera la C. A. P. ».

« Non ! répliqua M. Zyromski qui rendit furieux les protestations des délégués excédés : changer la formule ou le dépôt d'une résolution car je me méfie du groupe socialiste ».

Cela tourne à la farce, constata M. Marquet.

M. Léon Blum supplia les délégués de ne pas remettre l'accord en question et finalement le texte de la Commission (motion d'unanimité) fut voté par 2.092 voix, 486 voix se déclarant en faveur de la motion Maigret (extrémistes). Il y eut d'autre part 20 voix contre 28 absents.

# La remise du drapeau des Anciens Combattants Républicains de Roubaix

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)  
**LA GRÈVE DU « BACHOT »**

Les épreuves du baccalauréat ont commencé hier matin à Bordeaux. Sur 45 professeurs agréés plus de 40 ont décidé de s'abstenir d'apporter leur concours à ces examens.

« D'autre part, en ce qui concerne les points qui ont provoqué dans le parti et la classe ouvrière des appréhensions qu'il importe de dissiper, les groupes socialistes du Sénat et de la Chambre écartèrent toutes dispositions qui risqueraient d'être interprétées comme impliquant la militarisation des femmes, la réduction des salaires ouvriers, comme approuvant des entraves à la liberté de conscience individuelle, comme entraînant, sous prétexte de veiller au moral du pays, une diminution de la liberté d'action des organisations ouvrières et socialistes ».

« Il est bien entendu, dit le président de la Commission, que si sur un seul des points ci-dessus le groupe n'a pas satisfaction, il votera contre l'ensemble de la loi ».

Cette interprétation semble trop rigoureuse à M. Léon Blum.

« Disons que s'il y a pas satisfaction complète, le groupe consultera la C. A. P. ».

« Non ! répliqua M. Zyromski qui rendit furieux les protestations des délégués excédés : changer la formule ou le dépôt d'une résolution car je me méfie du groupe socialiste ».

Cela tourne à la farce, constata M. Marquet.

M. Léon Blum supplia les délégués de ne pas remettre l'accord en question et finalement le texte de la Commission (motion d'unanimité) fut voté par 2.092 voix, 486 voix se déclarant en faveur de la motion Maigret (extrémistes). Il y eut d'autre part 20 voix contre 28 absents.

# LA GRÈVE DU « BACHOT »

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)  
**LA GRÈVE DU « BACHOT »**

Les épreuves du baccalauréat ont commencé hier matin à Bordeaux. Sur 45 professeurs agréés plus de 40 ont décidé de s'abstenir d'apporter leur concours à ces examens.

« D'autre part, en ce qui concerne les points qui ont provoqué dans le parti et la classe ouvrière des appréhensions qu'il importe de dissiper, les groupes socialistes du Sénat et de la Chambre écartèrent toutes dispositions qui risqueraient d'être interprétées comme impliquant la militarisation des femmes, la réduction des salaires ouvriers, comme approuvant des entraves à la liberté de conscience individuelle, comme entraînant, sous prétexte de veiller au moral du pays, une diminution de la liberté d'action des organisations ouvrières et socialistes ».

« Il est bien entendu, dit le président de la Commission, que si sur un seul des points ci-dessus le groupe n'a pas satisfaction, il votera contre l'ensemble de la loi ».

Cette interprétation semble trop rigoureuse à M. Léon Blum.

« Disons que s'il y a pas satisfaction complète, le groupe consultera la C. A. P. ».

« Non ! répliqua M. Zyromski qui rendit furieux les protestations des délégués excédés : changer la formule ou le dépôt d'une résolution car je me méfie du groupe socialiste ».

Cela tourne à la farce, constata M. Marquet.

M. Léon Blum supplia les délégués de ne pas remettre l'accord en question et finalement le texte de la Commission (motion d'unanimité) fut voté par 2.092 voix, 486 voix se déclarant en faveur de la motion Maigret (extrémistes). Il y eut d'autre part 20 voix contre 28 absents.

# Les Fêtes de Lille

La seconde journée des Fêtes de Lille fut marquée par une Braderie qui, tenant toute la rue de Paris, berceau de la vieille Braderie Lilloise du Septembre, attira une foule immense.

L'après-midi, les jeux populaires se continuèrent par toute la ville. La journée était principalement réservée aux joutes sur l'eau, au jeu de l'anneau sur la Haute-Épiale et aux jeux de bascule hydraulique.

Vers le soir, à 18 heures, sur l'Esplanade, eut lieu la distribution des prix aux lauréats. Cette cérémonie pittoresque fut présidée par M. Coolen, adjoint et commandant des fêtes.

Par ailleurs, dans les quartiers de Wazemmes-Écarquennes-Vauban, se déroulaient des fêtes très réussies dont les principales attractions étaient une fête aéronautique et un carnaval d'été où l'on remarquait de fort jolis travestis et couples costumés.

Demain, ÉCLIPSE PRESQUE TOTALE DE SOLEIL

L'Association astronomique du Nord rappelle que demain matin à 5 h. 22 (1/2 heure après le lever du Soleil), au moment précis indiqué par le calcul, la Lune semblera, pour nous, se lever à l'horizon du Nord-Est et se recouvrir. Elle ne fera pas disparaître complètement, il restera un mince croissant de moins d'un dixième de la surface du Soleil, croissant qui sera minimum à 6 h. 17. Puis la Lune se retirera progressivement et à 7 h. 15, le Soleil aura retrouvé tout son éclat.

UNE REPRESENTATION PRIVEE DU FILM DE L'EXPLOIT

Après le Congrès inter-fédéral des victimes de la guerre

LE TRAITÉ DE LA DANSE

NOS CONGÉNÈRES AU CONCOURS DU CONSERVATOIRE DE PARIS

LES CONCOURS DU 11 JUILLET

EMPLOIS RÉSERVÉS AUX MUTILES

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

FLAGRANT DELIT DE VOL

L'ATTRAIT DE LA DANSE

NOS CONGÉNÈRES AU CONCOURS DU CONSERVATOIRE DE PARIS

LES CONCOURS DU 11 JUILLET

EMPLOIS RÉSERVÉS AUX MUTILES

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

AVIS AU PUBLIC

AVIS AUX ÉTRANGERS

CONCERT PAR T. S. F. DONNE PAR RADIO-ROUBAIX

PROGRAMME

BOCK MEYERBEER VENDEZ LE BOCK

EMPLOIS RÉSERVÉS AUX MUTILES

CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE

HUILE DE TABLE DE CHARTREUX

SOCIÉTÉS & COMITÉS

LES FÊTES DU 14 JUILLET AU PILE, SARTIL-TROIS-PONTS

LENION DES MUTILES ET RÉFORMÉS

AU CERCLE POLYGLOTTE (Section Espagnole)

MUTUELLE DES MUTILES DU TRAVAIL

ÉTAT CIVIL